



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale
des CFA du BTP du Grand Est



FICHE DIPLÔME

Retrouvez-nous sur
btpcfa-grandest.fr

BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP

Code RNCP : 37917

(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

31 août 2026

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le référent handicap du lieu de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

▣ **Par la voie de l'apprentissage :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Jeunes sortis de 3^{ème} ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la formation.

Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.

▣ **En contrat de professionnalisation :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Demands d'emploi d'au moins 26 ans. Bénéficiaires de minima sociaux.

▣ **Autres dispositifs de la Formation**

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Accessible après un CAP dans le domaine.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

- Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien Menuisier Agenceur" intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion...

1. Activités visées

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie et de l'agencement et des contraintes de l'entreprise
- Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication et de mise en œuvre de la menuiserie et de l'agencement
- Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels

2. Compétences attestées

Analyse technique d'un ouvrage :

- Décoder et analyser les données de définition
- Choisir et adapter des solutions techniques
- Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage
- Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier :

- Décoder et analyser les données opératoires
- Décoder et analyser les données de gestion
- Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose
- Établir les documents de suivi de réalisation

Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise :

- Animer une équipe
- Animer les actions qualité et sécurité
- Communiquer avec les différents partenaires
- Rendre compte d'une activité

Fabrication d'un ouvrage :

- Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires
- Installer et régler les outillages
- Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN
- Conduire les opérations de mise en forme, de placage, de montage et de finition
- Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.
Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un membre du CFA.

SITES DE FORMATION

IUMP Troyes (10)



DURÉE DE LA FORMATION

Formation en 2 ans.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION

▣ Par la voie de l'apprentissage :

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER

VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 18/03/2024



Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

- Relever et réceptionner une situation de chantier
- Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- Implanter, distribuer les ouvrages
- Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- Conduire les opérations de pose sur chantier
- Installer les équipements techniques, les accessoires
- Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- Assurer la maintenance périodique des ouvrages

3. Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Mathématiques, physique-chimie, économie-gestion, prévention santé environnement, langue vivante, français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive.
Blocs facultatifs : langue vivante étrangère ou régionale, et mobilité.

4. Méthodes pédagogiques



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

5. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

6. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

7. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage. Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.